

Je l'avoue, messieurs, quand j'ai vu l'accusation, dans l'instruction et à l'audience, s'engager dans cette lutte terrible, effroyable, mon cœur a bondi de douleur. Qu'on blâme un général, qu'on lui dise qu'il n'a pas eu la vigilance nécessaire, qu'on conteste son intelligence, qu'on prétende qu'il n'était pas à la hauteur des difficultés, on peut discuter; mais dire à un homme qu'il a voulu vendre sa patrie, qu'il n'a eu qu'une pensée, devenir l'auxiliaire de l'ennemi, c'est horrible! Et, quand on avance de semblables accusations, il faut que la lumière rayonne sur tous les points du débat.

Ici, la conscience du ministère public elle-même a reculé. — On a amené à cette barre des témoins que je vais discuter, mais il y avait tant de folies dans leurs paroles, leurs déclarations étaient tellement insensées, que M. le Commissaire spécial du gouvernement a dit : je ne m'arrêterai pas à ces choses, je ne veux pas le croire, le conseil les appréciera.

Comment; on jette dans le monde entier ces témoignages, on laisse croire qu'à telle heure, tel jour, dans telle circonstance, le maréchal Bazaine est allé au quartier ennemi! Et quand on a ainsi, sans le vouloir, donné aux imaginations ardentes, cet aliment terrible contre l'homme, contre la considération du maréchal Bazaine, on se retire en disant : je ne le crois pas!

Si vous ne le croyiez pas, monsieur le commissaire du gouvernement, il ne fallait pas, au nom de l'accusation, faire venir ces hommes. Le rapport n'en avait rien dit : le rapporteur avait compris qu'il y a des folies abominables que la justice ne peut pas encourager....

M^e Lachaud examine successivement toutes les dépositions des témoins qui ont affirmé avoir vu le maréchal Bazaine sortir des lignes, et il conclut ainsi :

Et avec de semblables calomnies, messieurs, les réputations se perdent! Ces bavardages ignobles et immondes qui sont retenus, ils trouvent place dans toutes les causeries et dans tous les cancans; la calomnie distillée ainsi, quelque odieuse qu'elle soit, s'infiltré, et on a, plus tard, bien du mal à la détruire,

Ah! je l'avoue, lorsque j'ai vu de pareilles insanités, je me suis dit, mettant en pratique la parole si noble et si élevée de l'illustre général Changarnier, que je n'avais qu'une chose à faire; et comme il faut estimer ses ennemis, et ne pas supposer que tous les généraux qui nous ont combattus sont des misérables, la voix du prince Frédéric-Charles avait le droit d'être entendue.

Voici le document que j'ai entre les mains, document qui, pour des généraux comme vous, messieurs, a son importance. On ne donne pas sa parole d'honneur au monde, quand on est général d'une grande armée, si on n'est pas certain de ce qu'on assure :

« Je déclare par le présent écrit que, jamais, durant le blocus de Metz, M. le maréchal Bazaine n'est venu à mon quartier général de Corny. J'ai vu, pour la première fois M. le maréchal Bazaine, le soir du 29 octobre 1870, au moment où il a quitté Metz, après la capitulation. »

« Berlin, 28 septembre 1873.

« Signé : FRÉDÉRIC-CHARLES,

« Prince de Prusse,
« Général feld-maréchal. »

Et il est arrivé ceci, messieurs, je n'ai pas le droit de le taire, à moins de manquer à mon devoir le plus impérieux. Vous connaissez toutes ces déclarations qui ont été faites par

d'autres témoins; vous connaissez tous ces récits prétendus d'officiers prussiens qui disaient : « Bazaine est à nous! » Vous savez même qu'un témoin est allé jusqu'à nous raconter qu'un colonel ou commandant prussien lui avait dit : « Le 16, Bazaine a mal tenu sa parole; il nous a tué trop de monde. »

Cela, messieurs, a été rapporté par plusieurs, cela a couru toute l'Europe.

Eh bien, j'ai reçu de Berlin, par l'entremise de l'ambassade d'Allemagne, une lettre datée du 6 décembre, c'est-à-dire d'il y a deux jours. Cette lettre, je n'en avais pas besoin, et je ne l'aurais certes pas sollicitée; elle est arrivée spontanément, inspirée par un sentiment qui



LE COMMANDANT DE SALLES.
Aide de camp du président du conseil.

est noble; et à moins que la moralité publique ne soit à tout jamais perdue, il faut bien, même quand il s'agit de l'acte d'un ennemi, reconnaître ce qu'il a d'élevé.

« Je déclare que je professe une entière et haute estime pour M. le maréchal Bazaine, spécialement pour l'énergie et la persévérance avec lesquelles il a pu si longtemps soustraire l'armée de Metz à une capitulation qui, d'après mon opinion, était inévitable.

Signé : FRÉDÉRIC-CHARLES
« Général feld-maréchal. »

Ah! que ceux-là qui croient que tous les cœurs sont pervertis; que ceux-là qui pensent qu'on a le droit de supposer chez ses ennemis toutes les bassesses, que ceux-là disent, si cela leur convient, que c'est un complice qui vient défendre son complice! Je mépriserais ces impostures et ces abominables paroles. Je parle à des généraux qui savent qu'il y a de l'honneur partout; et, quand la voix d'un soldat comme Frédéric-Charles vient spontanément

ment protester contre les paroles qu'on prête à certains officiers de son armée, il fait une démarche qui l'honore, et qui honore plus encore le maréchal qui en est l'objet.

Voilà ce que j'avais à dire de cette trahison. Je vous demande pardon, messieurs, de m'y être arrêté plus que je ne l'aurais dû; mais, que voulez-vous? je ne suis pas maître de choisir dans le débat la route que je devrais suivre; je dois répondre à tout, je dois des explications à tout. Je ne puis pas laisser, par les forts et par les faibles, toutes ces ignominies s'infiltrer; je suis le défenseur du maréchal Bazaine, et quel que soit l'odieux de la calomnie, il est de mon devoir de la saisir et de la démasquer. Ceci dit, messieurs, abordons plus directement les faits du procès.

Les événements marchent, et nous ne sommes plus loin de la journée fatale où la capitulation inévitable devra être signée. La ville de Metz est animée d'un esprit que je suis dans la nécessité de vous faire connaître.

Les passions s'excitent et s'exaltent, vous en avez eu ici, messieurs, dans de nombreux témoignages, le douloureux retentissement. Je l'ai dit, d'un mot, pendant le débat : aux déclarations exagérées des malheureux habitants de Metz, pour qui la France est perdue, je ne répondrai que par le respect et la douleur. Ils ne sont plus à nous, ils sont Allemands, eux qui ont le cœur si français, et de leur part, toutes les injustices sont permises, toutes! On les a arrachés à la mère-patrie; ils n'ont pas à se demander si cela était absolument inévitable. Ils souffrent, et chaque fois que leur parole s'élève, il faut la recueillir pieusement; alors même qu'elle est cruelle, il faut comprendre leur douleur et leur pardonner!

Je ne veux pas savoir si les émotions qui sont venues se traduire à cette barre sont inspirées par la douleur, ou si ce sont des improvisations ultérieures à l'audience; non, je ne veux pas le savoir : ils sont Messins, ils avaient le droit de tout dire, ils avaient le droit de crier. Plaignons-les, messieurs. Mais vous comprenez bien que la justice ne peut pas être avec eux, et que s'ils se montraient équitables, c'est qu'ils ne seraient pas réellement malheureux.

De l'état de Metz, je n'ai pas autre chose à dire, si ce n'est que les Messins ne comprennent aucune des précautions prises, et je retrouvais l'écho de leurs paroles dans une partie du réquisitoire de M. le Commissaire du gouvernement.

On faisait à M. le maréchal Bazaine, ou plutôt au général commandant la ville, des reproches assez sévères au sujet de la presse, de la censure, des articles qui étaient supprimés et des modifications qui étaient faites à d'autres articles.....

Le défenseur s'efforce d'établir, que dans une ville assiégée, le devoir du commandant consiste à surveiller la presse, et à l'empêcher de contrarier ses vues. Il arrive ensuite à une partie qui n'a pas été abordée dans les dépositions.

Je pardonne tout aux habitants de Metz. Leur injustice! je dirai presque que c'était leur droit. C'est le droit du malheur!

Mais, à côté de cette situation, il y en avait une autre, dont je n'ai dit qu'un mot, et qu'il est de mon devoir de vous faire connaître.

Une conspiration militaire s'était ourdie contre M. le maréchal Bazaine. C'est horrible, mais c'est vrai.

Cette discipline, dont M. le Commissaire du gouvernement parle si bien, et dont il dit,

avec raison, qu'elle est la base de l'armée, eh bien, il s'est trouvé là-bas des hommes qui ont voulu la perdre. Est-ce que j'invente? Il ne m'a pas convenu, messieurs, de faire entendre des témoins sur ce point. Il y a des douleurs dont on ne parle que quand cela est absolument nécessaire. J'ai, entre les mains, des documents qui remplaceront tous les témoignages, et, comme c'est un souvenir lamentable, il vaut bien mieux, messieurs, le traiter en quelques instants, que d'y revenir en deux fois.

Eh bien! oui, il y a eu là-bas une conspiration militaire. Dans la triste lettre de M. d'Andlau que je vous ai lue, cet officier se fait gloire d'en avoir été l'un des auteurs. Et il n'est pas le seul. On a fait un rapport à Tours. Ce rapport émanait de l'un de ceux qui avaient porté la dernière dépêche, la dépêche du 21, de M. de Valcourt, — qui prend, sans droit, le titre d'officier d'ordonnance de M. le maréchal Bazaine, et qui était simplement un interprète attaché du général Blanchard, — de M. de Valcourt, que le ministère public n'a pas jugé utile d'appeler ici, et je le comprends : il y a des hommes qu'il vaut mieux laisser hors de l'audience... Eh bien! au moment où la proclamation si cruelle que je vous lisais hier était publiée par le gouvernement de Tours, on insérait un rapport qui courait aussi le monde, et, dans ce rapport de M. de Valcourt, qui paraissait comme un document officiel autorisé par le gouvernement de Tours, je lis ceci :

28 octobre 1870.

« C'est la date de la publication du rapport. — Dès cette époque, — dans l'armée même, un comité de défense à outrance s'était formé. Ce comité, admirablement bien renseigné, et gagnant chaque jour du terrain parmi les officiers subalternes et supérieurs, avait, dès le 12 octobre, la certitude qu'une capitulation allait être signée par Bazaine, et entraînerait la reddition de l'armée et de la ville.....

Ce comité s'est insurgé au mépris de la discipline; ce sont des officiers criminels et pour qui, peut-être, le conseil de guerre serait mérité!

« Le comité de défense chercha alors dans Metz quelques citoyens dévoués qui acceptassent le rôle de délégués de fait du gouvernement de la défense nationale. Ces citoyens préparèrent des mandats d'arrêt contre Bazaine, Le Bœuf et Frossard, nommèrent le général... »

Je ne prononcerai pas le nom de ce général, c'est une de nos gloires, et la seule pensée qu'il se serait un instant prêtée à un semblable dessein est une audacieuse calomnie.

« nommèrent le général....., l'idole de l'armée entière, commandant en chef des troupes soulevées, et donnèrent ordre à plusieurs officiers d'état-major et du génie de combiner un plan stratégique qui pût réunir en quelques heures, autour de Metz, les régiments rebelles à toute pensée de capitulation. Les officiers interrogés répondirent d'un chiffre de 20,000 hommes résolus, et la question de l'action immédiate ou de l'action postérieure à l'acte de la capitulation s'agita entre les membres du comité.

« Craignant d'effrayer beaucoup d'officiers dévoués aux idées de discipline aveugle..... »

Cela s'imprimait à Tours, sous la surveillance du gouvernement de la défense nationale de Tours. La discipline, un aveuglement! Ah! je les reconnais bien là, et vous aussi, messieurs, vous qui n'ignorez pas ce que, pendant longtemps, ils ont conseillé aux soldats de la France?

« Craignant d'effrayer beaucoup d'officiers dévoués aux idées de discipline aveugle, et qui ne désiraient se mettre en avant que lorsque la reddition les aurait déliés de toute

obligation vis-à-vis de leurs supérieurs, le Comité décida à la majorité que le mot d'ordre ne serait envoyé aux troupes conjurées, qu'au moment où la capitulation serait un fait accompli.

« A cette heure-là même, chacun des régiments décidés à marcher, devait se diriger sur un point décidé à l'avance, et se mettre à la disposition des chefs nouveaux que le gouvernement provisoire... » — le leur, celui de Metz, — placerait à leur tête, aux lieu et place des récalcitrants.

« Vers le 14 octobre, c'est-à-dire à l'époque même où cette conjuration semblait réunir le plus de chances de succès, un jeune officier de l'armée publia, sous un nom supposé, une brochure violente.

« Vers le 16, deux officiers du génie, membres du comité dont il a été parlé ci-dessus, MM. les capitaines Boyenval et Rossel... »

Rossel ! messieurs, celui qui a payé de sa vie son crime contre la société !

«..... MM. les capitaines Boyenval et Rossel furent conduits chez le maréchal et, après un sévère interrogatoire, le premier d'entre eux, qui s'était exprimé sur la situation avec une franchise pleine de dignité, fut conduit par les mains de la gendarmerie dans l'intérieur du fort Saint-Quentin, afin d'y être gardé à vue..... »

Rossel a publié un livre dont je ne lirai aucun extrait ; — le livre d'un criminel comme lui est une œuvre qui ne doit jamais se produire devant un conseil comme le vôtre, — mais j'y prends ce renseignement.

Ils eurent, ces criminels insensés ! ils eurent la pensée, ils osèrent, ils commirent cet acte audacieux de se rendre chez le général Changarnier, pour lui demander s'il voulait être le chef de cette abominable insurrection militaire.

Ah ! messieurs, je n'ai pas à vous dire comment ils furent éconduits et, dans le livre du condamné Rossel, je ne prends que ce mot :

« Le général Changarnier s'écria : « Malheureux ! est-ce que vous voulez que je déshonore mes cheveux blancs ? »

Voilà ce qui se passait à Metz et dans le camp retranché. Voilà qu'elles étaient les facilités qu'on procurait au maréchal. Voilà, messieurs, ce qu'il faut savoir, quand on juge les actes d'un homme.

Y eut-il jamais malheur comparable à celui-là ! La seule armée qui reste, divisée, les officiers — quelques-uns du moins, — qui doivent donner l'exemple de l'obéissance, en révolte ; des mandats d'arrêt décernés contre deux maréchaux de France et des généraux de division ; l'audace arrivant à ce point que l'on ose frapper à la porte d'un homme comme le général Changarnier, pour lui demander le déshonneur de toute sa vie ! Le conseil d'enquête a su tout cela, et je n'ai pas besoin de vous dire, messieurs, qu'il a flagellé les hommes qui avaient eu, je ne dirai pas le courage, mais l'audace d'une semblable pensée. Le conseil d'enquête a dit :

« Quelques hommes inquiets et turbulents cherchèrent alors à provoquer l'insubordi-

nation ; mais ce fut en vain qu'ils s'adressèrent à des généraux de réputation pour les entraîner dans cette voie ; le sentiment de l'obéissance et du devoir était trop profond pour que ces projets coupables pussent réussir, et ils échouèrent, à l'honneur de l'armée, quand les meneurs furent réduits à prendre pour chefs des hommes sans autorité, sans antécédents, et couvrant leur ambition personnelle des apparences du patriotisme. »...

Nous voici arrivés, avec le défenseur, aux négociations qui amenèrent la capitulation.



M. BEDIN.

Dans cette situation, et à la date du 7 octobre, M. le maréchal Bazaine demande aux chefs de corps de l'armée des renseignements qu'il est impossible de ne pas examiner. Vous allez voir si tout n'a pas été fait dans la pensée la plus louable et, surtout, la plus loyale, et si, dans cette œuvre si longue, je n'ai pas le bonheur de rassembler, pas à pas, des arguments invincibles.

Vous savez où l'on en est, vous connaissez les périls, périls de toute nature.....

Le 7 octobre, le maréchal écrit à tous ses chefs de corps, pour leur demander leur opinion, et ils lui répondent, en présentant la situation comme désespérée :

«... Voilà où on en est. Les hommes les plus autorisés sont consultés par le maréchal